



Adjoints administratifs : avancements de grades 2012-2013-2014, 8^e échelon, gestion de la carrière et des primes

COMMUNIQUÉ INTERSYNDICAL

Les adjoints administratifs du MEDDE trahis par la DRH de leur ministère !d'ailleurs, une DRH qui a quel mandat ??

(voir bref compte-rendu de la réunion de travail du 25 mai au verso)

Décisions des 3 organisations syndicales représentatives à la CAP nationale des adjoints administratifs :

- . **demande d'audience auprès de la nouvelle ministre le 20 juin**, veille de la CAP nationale (8^{ème} échelon à l'ordre du jour) avec **remise des pétitions** signées massivement par les adjoints - entre 4 000 et 5000 signatures - cette pétition est toujours en cours : **signez si vous ne l'avez pas déjà fait et continuez de faire signer la pétition intersyndicale pour le 20 juin !**
- . une délégation d'élu-e-s en CAP locales de la région parisienne viendra soutenir les élu(e)s en CAP nationale en les accompagnant aux portes du cabinet ministériel.

Le Candidat F. Hollande, saisi par les organisations syndicales, avait notamment répondu le 10 avril, concernant les salaires et le pouvoir d'achat, qu'il serait **particulièrement attentif** à la situation des personnels de la **catégorie C** de la Fonction Publique.

L'arrêt de la RGPP figure parmi les premières mesures du nouveau Président de la République (annoncées et diffusées) prévues pour la 1^{ère} année de mandat (mesure N°5 – entre le 6 mai et le 29 juin 2012).

► Nous voulons que la DRH du MEDDE et la DGAFP se mettent autour de la table avec les représentants des personnels pour, enfin, débloquer la situation :

LE CHANGEMENT : c'est maintenant !

Loi de finance rectificative, abrogation du décret 8^{ème} éch. et de l'arrêté taux promos (pour un 8^{ème} échelon non contingenté et de meilleurs ratios de promotion), annulation projets liés à la RGPP (RH 2013, PFR pour les C, réduction d'effectifs notamment dans le secteur ADS et les fonctions supports ...), examen en CAP de liste de promotions complémentaires dès 2012 : **c'est possible !**

Les dernières CAP locales du mois de mai ont été des CAP de lutte : les élu-e-s CGT, FO et CFDT ont demandé que tous les AAP1 remplissant les conditions puissent accéder au 8^{ème} échelon. La même déclaration unitaire dénonçant l'accès contingenté à cet échelon a été lue en présence de délégations d'adjoints administratifs venus exprimer leur mécontentement dans de nombreuses régions.

A ce jour, le ratio pour le 8^{ème} échelon n'est toujours pas fixé (la DGAFP a demandé un dossier justificatif). Sera-t-il de 50 % comme l'espère la DRH ? 30 % ? 20 % ? ou 15 % !!!

La CAP nationale du 21 juin 2012 pourra-t-elle se tenir sans connaître ce taux ???

Dès maintenant, restons mobilisés et préparons-nous si nécessaire à un mouvement de grande ampleur dès la rentrée de septembre !

Réunion de travail du 25 mai sur les taux de promotions 2012/2013/2014

Le 25 mai 2012, malgré les arguments avancés par les organisations syndicales, la DRH du MEDDE refuse de défendre le dossier des adjoints administratifs pour obtenir une augmentation des taux de promotions sous le prétexte qu'elle n'a pas d'éléments probants à apporter à la DGAFP.

2 constats opposés

L'Administration (B. Thorin, présidente CAP nationaux adjoints administratifs et R. Nigon, chef de bureau de gestion des C adm.) **et les élu-e-s à la CAP adjoints administratifs** (élu-e-es et responsables des syndicats nationaux CGT, FO et CFDT) n'ont pas fait le même constat :

● Constat de l'Administration

Après examen de l'impact des nouveaux ratios de promotions sur la structure du corps des adjoints administratifs (projection sur 3 ans réalisée avec des éléments plus qu'aléatoires), **Mme Thorin estime** que la baisse des taux octroyés par la DGAFP n'a pas beaucoup d'incidences, **que la situation n'est pas catastrophique sur 3 ans !!!**

- passage à **AA1** (maintien du ratio antérieur) : **23 promotions pour 3 ans**
- passage à **AAP2** (baisse des ratios) : **moins 124 promotions pour 3 ans**
- passage à **AAP1** (baisse des ratios) : **moins 259 promotions pour 3 ans**

N.B. : aux Finances, les ratios sont discutés chaque année avec les organisations syndicales.

L'Administration considère que tous les adjoints administratifs ne sont pas de bons éléments, qu'un certain nombre d'agents ont aussi des interruptions de carrière ou sont rentrés tard dans la fonction publique et que tous ne peuvent donc pas finir leur carrière au dernier niveau de grade du corps (AAP1).

● Constat des organisations syndicales

En matière d'avancement de grade, les élu-e-s CGT, FO et CFDT partent sur le principe que tout agent exerçant normalement son activité professionnelle doit pouvoir **dérouler sa carrière sur la totalité de la grille indiciaire** de son corps d'appartenance. Aujourd'hui, un trop grand nombre d'agents, appréciés et notés normalement, sont bloqués dans leur carrière et risquent de le rester jusqu'à leur départ à la retraite si les ratios ne sont pas révisés.

Les adjoints administratifs ne demandent pas la mendicité mais un déroulement de carrière décent (c.f. grille de salaires des corps de catégorie A). Ils estiment que l'Administration se doit de porter un projet global pour la catégorie C administrative à la DGAFP. En effet, les organisations syndicales estiment qu'on ne peut en aucun cas dissocier les salaires, le déroulement de carrière, les recrutements, le passage au 8ème échelon, la suppression de l'échelle 3, la transformation de C en B, le reclassement des agents berkanis, tout étant étroitement lié.

En effet, si l'on se réfère aux grilles de salaires actuelles par rapport à celles des dernières années (en intégrant les 2 protocoles de 1992 et 2006) : on constate un écrasement de l'amplitude des carrières qui passe d'environ 160 points d'indice en 1992, avec un 1er échelon au dessus du SMIC contre 109 points en 2012 avec un 1er échelon constamment réévalué au SMIC !

Les élu-e-es CGT, FO et CFDT demandent que soit prise en compte la situation atypique des adjoints administratifs : vieillesse de la population, non-recrutement (hors échelle 3), gel des salaires combiné à l'inflation. **Dans l'attente de la refonte totale de la grille qu'ils considèrent comme obligatoire, ils exigent des mesures exceptionnelles afin de sortir les adjoints de la situation de précarité dans laquelle ils se trouvent .**

Quelques réponses aux questions posées

8ème échelon : taux ?

Mme Thorin attend toujours la réponse de la DGAFP qui lui a demandé un dossier complémentaire. Après avoir dit en CAP qu'elle se faisait fort d'obtenir un taux de 50 % d'AAP1 ayant 3 ans d'ancienneté dans le 7ème échelon, elle nie avoir tenu ces propos.... Quant aux 620 000 € budgétés dans le cadre des mesures catégorielles 2012, correspondant à 890 ETP (équivalent temps plein), l'Administration parle d'une erreur tout en étant toujours incapable de préciser combien et quels agents sont réellement concernés : elle promet d'éclaircir la situation.....encore des promesses.

recrutement : combien ? En 2012, l'Administration aurait procédé à environ 170 recrutements comprenant les emplois réservés, le recrutement obligatoire de travailleurs handicapés, les recrutements à l'échelle 3 et les mobilités interministérielles.

L'Administration restant sur ses positions, les organisations syndicales ont fait part de leur prochaine démarche auprès de la nouvelle ministre et de la détermination des adjoints administratifs à se battre jusqu'à ce qu'ils obtiennent satisfaction.

Une intervention des syndicats de la Fonction Publique auprès de la nouvelle Ministre (de la Fonction Publique) est aussi en cours pour demander un 8ème échelon non contingenté pour les AAP1.